



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N° 4 DU SAMEDI 10/09/2022

Réunion du 5 septembre 2022

CALENDRIERS

Les calendriers « **Seniors – Critérium – Rencontres +40 ans - U18 et U15** » sont disponibles sur le site du **District de la Loire**, dans « **Championnats du Roannais** ».

RAPPEL - ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Vos engagements sur « Footclubs » doivent être effectués avant les dates limites ci-dessous :

- U13 – U11 = **dimanche 11 septembre**
- U9 – U7 = **dimanche 18 septembre**

Pour engager une ou des équipes supplémentaires

- Cliquer sur l'icône « engager une équipe » (en bas à droite)
- N'oublier pas ensuite de cliquer sur l'icône situé à côté de « District de la Loire », afin de choisir la rubrique « **Délégation du Roannais** »

ENTENTES

Pour toutes demandes d'ENTENTE, elles doivent être **saisies, obligatoirement, sur FootClubs pour être validées.**

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'ENTENTE ?

Afin d'initier une demande de création d'entente, sur Footclubs, se rendre dans le menu Organisation --> Vie du club.

La page affiche le formulaire permettant d'effectuer une nouvelle demande ainsi que la liste des demandes en cours.

Sélectionnez "Entente" dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche.

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes à partir de la catégorie U12 sont affichées. Les ententes ne sont pas valables pour le football animation.
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner le motif amenant la constitution de cette entente

Une fois la demande complétée, **accordée par le(s) club(s) en entente** et transmise, elle devra être traitée puis validée par le District.

ANNONCE IMPORTANTE À TOUS LES CLUBS

- Le **correspondant** du club, habilité à utiliser FOOTCLUBS doit procéder à la **MAJ des coordonnées téléphoniques**, des principaux dirigeants, (**président, éducateurs, correspondant,**) et doit **IMPERATIVEMENT, vérifier, corriger, compléter, modifier**, au moins les numéros de téléphone, sans émettre d'erreur lors de la saisie, si possible.
- L'indicateur « **diffusion** » se positionne à « **DIFFUSABLE** » impérativement.

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement d'arbitres de District (jeunes et seniors) va avoir lieu prochainement. N'attendez pas si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.

- **Secteur de Roanne** (lieu à définir) :

Dates : samedi 22 octobre de 8h à 17h30



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

dimanche 23 octobre de 8h à 12h

samedi 29 octobre de 8h à 17h30

dimanche 30 octobre de 8h à 12h

POLE - LICENCES LAURAFoot SAISON 2022-2023

ACCUEIL TELEPHONIQUE

A partir du **16 août 2022**, pour faire face au flux important des demandes de licence sur la période, le SERVICE LICENCES sera joignable uniquement de **8h30 à 12h30** (tél : **04 72 15 30 06**).

Article - 82 - Enregistrement

2. Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours francs à compter de la notification par la Ligue ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par « Footclubs ».

Pour les dossiers complétés après ce délai de quatre jours francs, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir.

Cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification.

Article - 89

Le joueur amateur est qualifié pour son club **quatre jours francs** après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux présents règlements (à titre d'exemple, si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le **1^{er} septembre**, ledit joueur est **qualifié le 6 septembre**).

CORRESPONDANT FOOTCLUBS

Le correspondant « Footclubs » est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.

Il doit s'assurer qu'un compte « Footclubs » existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application FMI (Feuille de Match Informatisée). Il est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la feuille de match.

CRÉATION D'UN COMPTE

Ouvrir « **Footclubs** », à partir du menu « **Organisation** », cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- Créer un compte à l'aide du bouton : « **créer un nouvel utilisateur** »
- Une fois le compte crée, cliquer sur son « **nom** » puis cocher la case « **Gestion Feuille de Match Informatisée** »
- Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de match : **cocher la case**
- **VALIDER**

CHANGER « MOT DE PASSE »

VIA FOOTCLUBS

- Vous devez vous connecter sur « Footclubs » à l'adresse suivante : <https://footclubs.fff.fr> **UNIQUEMENT**
- Indiquez le nom d'utilisateur et le mot de passe actuel, cliquez ensuite sur OK
- Cliquez sur votre nom pour ouvrir les paramètres de votre compte « Footclubs »
- Indiquez votre nouveau mot de passe et confirmez-le. Les indicateurs de contrôle passent au vert quand le mot de passe respecte les critères de sécurité de la FFF.

Si le mot de passe est expiré, vous serez directement invité à le changer.

VIA L'ASSISTANT FMI

- Vous devez vous connecter sur le site d'assistance de la FMI à l'adresse suivante : <https://fmi.fff.fr/assistance> ; puis cliquer sur la ligne « **Mot de Passe Oublié ou Expiré** »
- Indiquez votre nom utilisateur, votre email et le code de vérification de sécurité. Cliquez ensuite sur « **envoyez ma demande** » et suivez les instructions.